

Rapport N° 70

Ecole de Gai-Logis - Rénovation et extension du préau Demande de crédit de réalisation de CHF 275'000.- TTC

Nyon, le 18 novembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Maria CARENZA-LYSINSKI (Présidente et Rapportrice), Sarra INOUBLI LE ROY, Amparo LAZCANI, Corinne VIOGET KARADAG et de MM. Yves GAUTHIER-JAQUES, Olivier STALDER s'est réunie le jeudi 26 octobre 2017.

Absents : Valérie ANNEN et Patrick BUCHS (non remplacés).

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone et Monsieur Hugues Rubattel, Chef du Service des Espaces verts et forêts. La Commission les a remerciés pour les informations et les explications qu'ils ont apportées.

Résumé

Présentation de Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone :

Depuis quelques années déjà, le préau de l'école de Gai-Logis, construite en 1999, nécessite un aménagement afin de correspondre aux normes cantonales : en effet, ce dernier est trop petit et il est urgent de rénover son revêtement. Le projet a été proposé par le bureau d'architectes qui a réalisé les bâtiments scolaires, en étroite collaboration avec la Direction des écoles primaires.

Présentation de Monsieur Hugues Rubattel :

Le projet consiste en deux phases :

- Rénovation

En ce qui concerne la rénovation, le revêtement synthétique (zone A) s'est dégradé progressivement (sa durée de vie est de max. 20 ans). Il n'y a plus d'écoulement d'eau vu que les pores du revêtement sont bouchés et, dû à un effacement de toute la structure, l'eau ne s'évacue plus. Le sol, devenu imperméable, reste mouillé. Il faut donc le changer et refaire la couche sous le revêtement synthétique. Il faudra aussi percer des barbacanes, d'étroites fentes verticales pratiquées dans le mur de soutien pour faciliter l'écoulement des eaux d'infiltration.

- Extension

La zone de jeux, trop exigüe, doit être élargie, vu qu'elle ne correspond pas aux normes (5m² par enfant).

Pour y parvenir, le projet prévoit de construire des structures en bois, « platelages », qui permettront d'agrandir le préau de l'école (zone C) et utiliser le talus herbeux (jusqu'à maintenant les élèves n'avaient pas le droit de jouer sur le talus). Ces platelages sur pilotis au nombre de trois seront reliés entre eux par des passerelles, agrandissant ainsi la zone de jeux qui correspondra alors aux normes précitées. Les platelages en bois seront traités pour prévenir leur dégradation et l'apparition d'échardes. Ils sont homologués par le BPA et correspondent aux normes EU.

Après les travaux, la surface de préau sera ainsi augmentée de 511m² à 591m², soit de 80m² au total.

Discussion et visite du lieu

Les membres de la Commission ont visité le préau de l'école et constaté le mauvais état du revêtement.

Les Conseillers se sont demandé si les passerelles entre les platelages seront accessibles aux enfants en chaise roulante et quelle sera leur largeur. De l'avis de la Commission, les zones A, B et C devraient être accessibles à tous les enfants, aussi à mobilité réduite (cf. réponse à la question 3 ci-dessous).

La zone B est inscrite dans le projet d'élargissement du préau. La bande étroite avec le revêtement vétuste sera élargie au détriment de la pelouse avoisinante et recouverte d'une couche de goudron qui permettra son utilisation pour des jeux de balle avec un mini-but amovible. La haie bordant cette bande sera aménagée et entrecoupée par des mini-couloirs permettant divers passages et des possibilités de s'y cacher.

Mme la Conseillère Maria Carezza-Lysinski a émis quelques réserves concernant la proximité des appartements et d'éventuelles nuisances sonores, surtout après les heures d'école. Selon elle, l'endroit est exigü et les futurs platelages se trouveront pratiquement sous les fenêtres du bâtiment avoisinant, ce qui ne sera peut-être pas du goût de tous les habitants. Toutefois, étant donné que l'école semble savoir ce qu'elle veut et que Madame la Municipale a assuré que lesdits platelages ne poseront pas de problèmes de voisinage, cette réserve n'est pas réhibitoire.

Questions de la Commission et réponses de la Municipalité

La Commission remercie la Municipalité pour les éclaircissements apportés aux questions suivantes :

1. Question du lien juridique avec la SC Gai-Logis, posée par la Mme la Conseillère Maria Carezza-Lysinski et la convention de servitude

Réponse : Suite à notre demande, M. le Conseiller municipal Claude Uldry a rencontré M. Fritsch, régisseur de la société coopérative Gai-Logis. Pour ce dernier, il n'y a aucune convention, ni servitude entre la ville et la coopérative qui concerne le préau de l'école, dont la majeure partie se trouve sur le DDP octroyé à Gai-logis en 1970 pour 99 ans.

Pour lui, il semble probable que, l'école respectant la distance au bâtiment voisin, la commune ne se soit pas préoccupée de se lier juridiquement à Gai-Logis et donc en conséquence de faire une convention d'usage. Bien entendu, la coopérative ne va pas remettre en question l'usage du préau, ni l'extension prévue.

A noter que le principe d'entretien des aménagements extérieurs, qui a toujours bien fonctionné jusqu'à présent, soit que la Ville entretient l'école et ses aménagements extérieurs liés, et la SC entretient ses propres aménagements extérieurs, va continuer, toujours en bonne intelligence entre les parties.

2. Question de la durée d'amortissement sur 20 ans au lieu de 30, posée par M. le Conseiller Yves Gauthier-Jacques.

Réponse du Service des Finances : la loi dit que pour cette installation, l'amortissement est au plus de 30 ans, donc le Service des Finances peut vivre avec un amortissement de 20 ans.

A savoir pour la Commission : nous aurons plus à amortir par année si la durée de 20 ans est choisie. De plus, la durée de l'amortissement n'a rien à voir avec le moment où l'on va changer l'installation dans le futur. L'amortissement va courir durant le temps qui a été fixé pour l'objet du préavis, ni plus, ni moins.

3. Question sur la largeur des passerelles reliant les platelages :

Réponse : Service des Espaces Verts assure que les dimensions requises pour les personnes à mobilité réduite ont été respectées.

Conclusion

Après délibération, la commission soutient le projet unanimement et recommande au Conseil d'accepter le projet et d'octroyer un crédit de CHF 275'000.—TTC pour financer la réalisation de la rénovation et de l'extension du préau de l'école de Gai-Logis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 70/2017 concernant la rénovation et l'extension du préau de l'école de Gai-Logis,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.- TTC pour financer la réalisation de la rénovation et de l'extension du préau de l'école de Gai-Logis ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;

La Commission :

Maria Carezza-Lysinski
Sarra Inoubli le Roy
Amparo Lazcani
Corinne Vioget Karadag
Yves Gauthier-Jaques
Olivier Stalder
Valérie Annen
Patrick Buchs